



ARRETE N° 2025 - 167
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
**Ramassage de Déchets et Activités autour
de la Biodiversité Marine**
Plage du Butin
Collège Arthur RIMBAUD
Jeudi 22 Mai 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de Madame RIBES Sylvie – Principale du Collège Arthur Rimbaud – 29, avenue Etienne Dailly – 77140 Nemours, afin, dans le cadre d'une sortie scolaire sur le thème du Développement durable, d'organiser le Ramassage de Déchets, ainsi que des Activités autour de la Biodiversité Marine, Plage du Butin à Honfleur, le Jeudi 22 Mai 2025, de 10h00 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Demandeuse est autorisée, dans le cadre d'une sortie scolaire sur le thème du Développement durable, d'organiser, sous son entière responsabilité, le Ramassage de Déchets, ainsi que des Activités autour de la Biodiversité Marine, **PLAGE DU BUTIN à HONFLEUR**, le **JEUDI 22 MAI 2025**, de 10H00 à 17H00.

ARTICLE 2 : Les participants devront à la fin de la collecte des déchets, déposer les sacs poubelles dans les containers à proximité du Parking de la plage du Butin, afin qu'elles puissent y être collectés.

ARTICLE 3 : Le stationnement de l'autocar se fera de la façon suivante : Dépose minute sur le Parking de la Plage puis un stationnement de l'autocar sur le Parking du Jardin des Personnalités.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et au Demandeur, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 7 Mars 2025
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

